

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
30 juillet 2009 (30.07.2009)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/092964 A1

- (51) Classification internationale des brevets :
B64C 1/14 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2009/050052
- (22) Date de dépôt international :
15 janvier 2009 (15.01.2009)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0850356 21 janvier 2008 (21.01.2008) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : AIR-
BUS FRANCE [FR/FR]; 316, route de Bayonne, F-31060
Toulouse (FR).
- (72) Inventeur; et
- (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : DEPEIGE,
Alain [FR/FR]; 11 rue des Tamaris, F-31170 Tournefeuille
(FR).
- (74) Mandataire : AUGARDE, Eric; Brevaux, 56 Boulevard
de l'Embouchure, B.P. 27519, F-31075 Toulouse Cedex 2
(FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO,
AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH,
CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG,
ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL,
IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK,
LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW,
MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: PRESSURISED AIRCRAFT CARRIER WITH OPEN AIR EXPOSURE FLAP

(54) Titre : PORTE D'AERONEF PRESSURISEE EQUIPEE D'UN VOLET DE MISE A L'AIR LIBRE

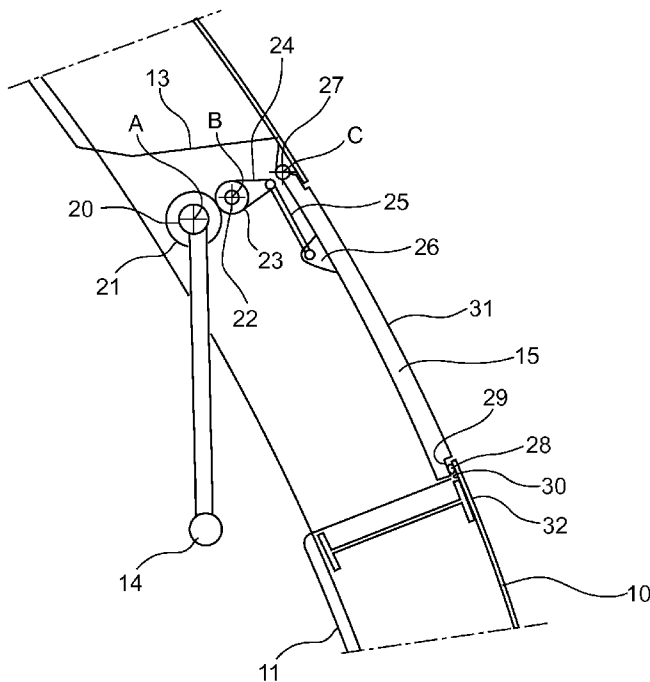


FIG. 2

(57) Abstract: The invention relates to a pressurised aircraft carrier that minimises the risks of rainfall ingress inside the aircraft while ensuring the open-air exposure of the aircraft before unlocking the door. The aim of the invention is achieved by using an open-air exposure flap (15) controlled by a door control member (14) and designed so that the flap (15) successively assumes, during the opening travel of the control member (14): a closed position when the control member (14) assumes a first end position placing the door in a locked closed position; an at least partially open position before the door assumes an unlocked closed position; and again a closed position when the control member (14) assumes a second end position placing the door in an open position.

(57) Abrégé : L'invention concerne une porte d'aéronef pressurisé qui minimise les risques d'ingestion de précipitations à l'intérieur de l'aéronef, tout en assurant la mise à l'air libre de l'aéronef avant le déverrouillage de la porte. Le but de l'invention est atteint en utilisant un volet de mise à l'air libre (15) commandé par un organe de commande (14) de porte et conçu de sorte que le volet (15) occupe successivement, durant

[Suite sur la page suivante]

WO 2009/092964 A1



RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

(84) **États désignés** (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK,

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

la course d'ouverture de l'organe de commande (14) : une position fermée lorsque l'organe de commande (14) occupe une première position d'extrémité plaçant la porte dans une position fermée verrouillée; une position au moins partiellement ouverte avant que la porte n'occupe une position fermée déverrouillée; puis à nouveau la position fermée lorsque l'organe de commande (14) occupe une deuxième position d'extrémité plaçant la porte dans une position ouverte.

**PORTE D'AERONEF PRESSURISE EQUIPE D'UN VOLET DE MISE A
L'AIR LIBRE**

DESCRIPTION

5 **DOMAINE TECHNIQUE**

L'invention concerne une porte destinée à équiper un aéronef pressurisé.

La porte d'aéronef selon l'invention peut être utilisée en particulier pour équiper toutes les issues
10 des aéronefs, que ces issues soient destinées à l'entrée et à la sortie des passagers, au service, au passage des marchandises, etc.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

15 Les portes des aéronefs doivent répondre à de nombreuses exigences concernant notamment leur résistance mécanique, leur étanchéité, et leur sécurité. Certaines de ces exigences sont d'ailleurs fixées par la réglementation internationale en vigueur.

20 Par exemple, il est essentiel d'empêcher l'ouverture intempestive d'une porte d'aéronef lorsque l'aéronef est en vol, notamment sous l'action volontaire d'un passager. Pour cela, il est classique d'utiliser des dispositifs de verrouillage
25 automatiques, commandés électriquement à partir d'une pluralité de signaux indiquant que l'aéronef est en vol. Ces signaux peuvent correspondre, par exemple, à la position « rentrée » des trains d'atterrissage, à la valeur de la pression interne de l'aéronef, ou encore
30 au fonctionnement des moteurs. Ils peuvent également

dépendre de la différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur de l'aéronef, ou de la vitesse de l'aéronef. Cependant, en vol de croisière prolongé, le risque de givrage de ces dispositifs de verrouillage est important. Aussi est-il habituellement recommandé de les désactiver au-dessus d'une altitude déterminée, et de les maintenir activés en dessous de cette altitude. Par ailleurs, ils doivent être également désactivés avant l'atterrissage pour garantir l'ouverture de la porte en cas de secours. On comprend aisément que le fonctionnement de ce type de dispositif est relativement complexe, et que le blocage éventuel du dispositif présente un risque de sécurité particulièrement important. De plus, il s'agit d'un dispositif dédié uniquement au verrouillage de la porte, ce qui se traduit par un ajout de masse qui pénalise les performances de l'aéronef.

D'autres problèmes concernent la pressurisation de l'aéronef ou d'une cabine d'aéronef.

L'un de ces problèmes découle de la pression résiduelle qui peut éventuellement subsister à l'intérieur de l'aéronef avant l'ouverture de la porte. Cette pression résiduelle peut en effet provoquer un mouvement brutal de la porte vers l'extérieur lors de son ouverture, ce qui risque d'entraîner un accident de personnes, notamment si l'ouverture de la porte s'effectue depuis l'extérieur de l'aéronef.

Par ailleurs, la mise en pression interne à l'aéronef doit normalement être limitée à une valeur sans danger, tant que la porte n'est pas complètement fermée et verrouillée.

Le document FR2686568 décrit une porte d'aéronef munie d'un volet de mise à l'air libre apte à fermer une fenêtre d'ouverture. La porte est conçue de sorte que, d'une part, l'ouverture de la porte ne peut
5 avoir lieu tant que le volet reste fermé. Et d'autre part, la fermeture du volet n'est possible qu'après fermeture et verrouillage de la porte. Deux poignées de commande sont alors prévues, l'une pour la commande d'ouverture et de fermeture de la porte et l'autre pour
10 la manœuvre du volet. Ces deux poignées sont agencées de telle manière que la poignée du volet, en position de fermeture, bloque la poignée de la porte dans sa position de fermeture et verrouillage. Par ailleurs, la poignée de la porte, en position d'ouverture, bloque la
15 poignée du volet dans sa position d'ouverture.

Certains problèmes restent toutefois non résolus par cette solution technique proposée jusqu'à ce jour.

L'un de ces problèmes concerne l'ouverture du volet de mise à l'air libre. Habituellement, ce volet
20 est ouvert dès le déverrouillage de la porte et reste ouvert tant que la porte est ouverte. Aussi, le risque d'ingestion de précipitations (pluie, neige) à l'intérieur de l'aéronef, c'est-à-dire l'entrée de
25 précipitations par l'intermédiaire de la fenêtre d'ouverture alors non obturée par le volet, est important. Les précipitations peuvent alors geler au niveau des dispositifs d'ouverture et de fermeture de la porte et entraîner par conséquent le blocage de la
30 porte d'aéronef. L'ouverture ultérieure de la porte,

éventuellement lors de secours, n'est donc plus assurée.

EXPOSÉ DE L'INVENTION

5 Le but de la présente invention est de remédier à l'inconvénient précité et notamment de proposer une porte d'aéronef pressurisé qui minimise les risques d'ingestion de précipitations à l'intérieur de l'aéronef, tout en assurant la mise à l'air libre de
10 l'aéronef avant le déverrouillage de la porte.

 Pour ce faire, l'invention concerne une porte d'aéronef pressurisé comprenant au moins un organe de commande d'ouverture et de fermeture de la porte conçu pour placer successivement, durant une course
15 d'ouverture entre une première position d'extrémité et une seconde position d'extrémité sensiblement opposée à la première, la porte en position fermée / verrouillée, en position fermée / déverrouillée, puis en position ouverte, au moins une fenêtre d'ouverture normalement
20 fermée par un volet de mise à l'air libre, l'organe de commande étant relié au volet par un dispositif de commande du volet.

 Selon l'invention, ledit dispositif de commande du volet est commandé par ledit organe de commande, et
25 conçu de sorte que le volet occupe successivement, durant la course d'ouverture de l'organe de commande :

- une position d'obturation de ladite fenêtre d'ouverture lorsque l'organe de commande occupe sa première position d'extrémité plaçant la porte dans sa
30 position fermée / verrouillée ;

- une position au moins partiellement ouverte avant que la porte n'occupe sa position fermée / déverrouillée ;

5 - puis à nouveau la position d'obturation de ladite fenêtre d'ouverture lorsque l'organe de commande occupe sa deuxième position d'extrémité plaçant la porte dans sa position ouverte.

Ainsi, l'invention permet effectivement de minimiser les risques d'ingestion de précipitations à l'intérieur de l'aéronef, tout en assurant la mise à
10 l'air libre de l'aéronef avant le déverrouillage de la porte. En effet, lorsque la porte occupe sa position ouverte, le volet occupe une position d'obturation de ladite fenêtre d'ouverture de manière à éviter toute
15 ingestion de précipitations à l'intérieur de l'aéronef. Par ailleurs, lors de l'ouverture de la porte et avant l'étape de déverrouillage, le volet occupe une position ouverte permettant la mise à l'air libre de l'aéronef. Tout risque d'ouverture brusque de la porte sous
20 l'effet d'une pression résiduelle est ainsi évité.

De préférence, le volet occupe une position d'ouverture maximale lorsque l'organe de commande occupe une position intermédiaire, ladite position intermédiaire étant située entre la première position
25 d'extrémité et la deuxième position d'extrémité et plaçant la porte dans sa position fermée / déverrouillée.

De préférence, le volet s'ouvre progressivement durant la course d'ouverture de l'organe de commande
30 entre la première position d'extrémité et la position intermédiaire.

De préférence, le volet se ferme progressivement durant la course d'ouverture de l'organe de commande entre la position intermédiaire et la deuxième position d'extrémité.

5 Avantageusement, le volet occupe sa position d'obturation de ladite fenêtre d'ouverture avant que l'organe de commande n'occupe sa deuxième position d'extrémité plaçant la porte dans sa position ouverte. Ainsi, lors du positionnement de l'organe de commande
10 dans sa deuxième position d'extrémité, un effort de fermeture est appliqué au volet qui tend à fermer davantage le volet, ce qui améliore l'étanchéité de l'obturation de la fenêtre d'ouverture par le volet.

De préférence, le dispositif de commande du
15 volet est conçu de sorte que, l'organe de commande occupant sensiblement sa première position d'extrémité et le volet occupant sensiblement sa position d'obturation, un effort de pression appliqué au volet dans le sens de la fermeture du volet par une pression
20 interne de l'aéronef supérieure à une pression externe crée un moment de fermeture appliqué à l'organe de commande et orienté de manière à maintenir l'organe de commande dans sa première position d'extrémité.

Ainsi, lorsque l'aéronef est pressurisé et
25 présente une pression interne à l'aéronef supérieure à la pression externe, notamment en vol et particulièrement à haute altitude, la différence de pression exerce un effort de pression important sur le volet qui est directement transmis à l'organe de
30 commande de manière à le maintenir dans sa première position d'extrémité. Ainsi, la pression différentielle

empêche toute manœuvre de l'organe de commande et maintient la porte dans sa position fermée / verrouillée. Cela permet d'éviter toute ouverture intempestive, volontaire ou non, de la porte d'aéronef
5 lors de ces conditions de vol.

L'invention présente en outre l'avantage supplémentaire d'éviter d'une part l'utilisation de moyens de verrouillage dédiés au verrouillage de la porte en vol, et d'autre part de supprimer la nécessité
10 d'utiliser une poignée spécifiquement destinée à la manœuvre du volet. Cela permet de répondre à l'exigence d'économie de masse, essentielle pour les performances de l'aéronef.

De préférence, le volet présentant un axe de rotation sensiblement disposé en une extrémité du volet et ledit effort de pression appliqué au volet créant un moment de pression par rapport audit axe de rotation, ledit moment de fermeture appliqué à l'organe de commande présente une intensité supérieure à celle
15 dudit moment de pression. Ainsi, l'effort de pression exercé par la différence de pression sur le volet est amplifié et transmis directement à l'organe de commande.
20

Pour amplifier l'effort de pression auquel est soumis le volet à l'organe de commande, il est avantageux que le dispositif de commande comprenne un engrenage.
25

Dans un mode de réalisation de l'invention, le volet contient un hublot d'observation.

D'autre part, il est avantageux que la porte comprenne une pluralité de fenêtres d'ouverture
30

normalement fermées chacune par un volet de mise à l'air libre. Ainsi la surface permettant la mise à l'air libre de l'aéronef est plus importante. Cela permet de diminuer la durée nécessaire à l'égalisation
5 des pressions interne et externe et permet ainsi d'optimiser la durée minimale d'ouverture de la porte.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront dans la description détaillée non limitative ci-dessous.

10

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

On décrira à présent, à titre d'exemples non limitatifs, des modes de réalisation de l'invention, en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

15 La figure 1 est une vue en perspective illustrant de manière schématique une porte d'aéronef pressurisé, réalisée selon l'invention, vue depuis l'intérieur de l'aéronef ;

20 La figure 2 est une vue en coupe selon le plan vertical illustrant schématiquement une partie de la porte de la figure 1 ;

Les figures 3A à 3C sont des vues en coupe illustrant la partie de porte de la figure 2 pour trois positions de l'organe de commande de la porte.

25

EXPOSÉ DÉTAILLÉ D'UN MODE DE RÉALISATION PRÉFÉRÉ

Sur la figure 1 est représentée de façon schématique une porte d'aéronef plus précisément destinée à l'accès des passagers dans un aéronef
30 pressurisé. Ce type de porte ne constitue cependant

qu'un exemple puisque, comme on l'a déjà indiqué, l'invention s'applique indifféremment à toutes les portes d'accès ou issues de l'aéronef, que ces portes soient destinées aux passagers, au personnel de service, aux bagages, etc.

La porte illustrée sur la figure 1 comprend une structure de porte monobloc, désignée par la référence 10, ainsi qu'une structure d'encadrement (non représentée). Un habillage intérieur 11 est prévu qui vient recouvrir la structure de porte 10.

La structure de porte 10 comporte sur sa partie latérale des butées (non représentées) qui sont en appui sur des butées en vis-à-vis liées à la structure d'encadrement, lorsque la porte occupe sa position fermée et verrouillée. Cette caractéristique permet d'effectuer le transfert des charges de pression de la structure de porte 10 à la structure d'encadrement, puis au fuselage de l'aéronef. En d'autres termes, les butées formées sur la partie latérale de la structure de porte 10 sont pressées vers l'extérieur de l'aéronef contre les butées portées par la structure d'encadrement, sous l'effet de la différence de pression qui existe en vol entre l'intérieur de l'aéronef et l'atmosphère extérieure.

La structure de porte 10 est équipée de moyens d'ouverture et de fermeture de la porte qui déterminent la cinématique suivie par cette structure de porte 10 lors de son ouverture et de sa fermeture et qui assurent son verrouillage sur l'encadrement de porte lorsque la porte est fermée. Ces moyens d'ouverture et de fermeture ne sont pas représentés sur la figure 1,

car ils ne font pas partie de l'invention et peuvent présenter des formes très diverses selon les constructeurs.

A titre d'exemple nullement limitatif, la cinématique suivie par la structure de porte 10 lors de son ouverture peut présenter plusieurs phases successives. Ainsi, au cours d'une phase préparatoire destinée à assurer le décollement des butées portées par la structure de porte 10 par rapport aux butées portées par la structure d'encadrement, la structure de porte 10 recule très légèrement (par exemple environ 2 mm) vers l'intérieur de l'aéronef. Après ce recul initial, la structure de porte 10 se déplace de façon curviligne vers le haut sur une distance permettant aux butées de la structure de porte de se dégager des butées de la structure d'encadrement. Enfin, la structure de porte quitte sa structure d'encadrement et se déplace à la fois vers l'extérieur et vers l'avant de l'aéronef suivant un mouvement de translation circulaire déterminé notamment par le bras support 12.

Dans le mode de réalisation représenté dans les figures, les moyens d'ouverture et de fermeture de la porte peuvent être actionnés soit depuis l'intérieur de l'aéronef par la poignée de commande interne 14 de la porte, soit depuis l'extérieur de l'aéronef par une poignée de commande externe (non représentée). La poignée de commande externe est normalement logée dans un évidement formé dans la surface extérieure de la structure de porte 10. La poignée de commande externe est alors embrayée sur l'arbre portant la poignée de commande interne par l'intermédiaire d'un engrenage ou

d'un ensemble de bielles et de leviers montés sur des arbres. Par la suite de la description, il ne sera question que de la poignée de commande interne 14. Cependant, l'invention n'est pas limitée à l'actionnement du volet 15 par la poignée de commande interne 14, mais s'étend à tout organe de commande d'ouverture et de fermeture de la porte assurant également la commande du dispositif de commande du volet 15. Ainsi, la poignée de commande externe, dans la mesure où elle commande le dispositif de commande du volet 15, rentre dans le cadre de la portée de l'invention.

Conformément à l'invention, on prévoit dans la structure de porte 10 au moins une fenêtre d'ouverture 13 traversant l'habillage intérieur 11 et la structure de porte 10 sur toute son épaisseur, située par exemple à proximité de la poignée de commande interne 14. Cette fenêtre d'ouverture 13 est normalement fermée de façon étanche par un volet 15 de mise à l'air libre de l'aéronef. Le volet 15 est articulé sur la structure de porte 10 et s'ouvre vers l'intérieur de l'aéronef. La figure 1 montre un volet 15 de forme sensiblement rectangulaire et orienté de manière verticale. D'autres formes et dispositions sont possibles, comme par exemple un volet de forme sensiblement rectangulaire et horizontal, situé dans la partie supérieure de la structure de porte 10. Le volet 15 peut contenir un hublot d'observation, permettant à un opérateur d'observer l'extérieur de l'aéronef, par exemple avant son ouverture afin d'éviter tout accident.

Le dispositif de commande du volet va maintenant être décrit en détail en référence à la figure 2. La poignée de commande interne 14 de la porte est supportée de façon rotative par la structure de porte 10 autour d'un premier axe A sensiblement horizontal lorsque l'assiette de l'avion est horizontale. La poignée de commande interne 14 est apte à occuper deux positions d'extrémité, opposées l'une de l'autre, et une position intermédiaire qui peut être située sensiblement à mi-course entre les deux positions d'extrémité. Dans la première position d'extrémité, la poignée de commande interne 14 est située sensiblement vers le bas, sous la hauteur de l'axe A, et correspond à l'état fermé / verrouillé de la porte d'aéronef. Dans la deuxième position d'extrémité, la poignée de commande interne 14 est située sensiblement vers le haut, au-dessus de la hauteur de l'axe A, et correspond à l'état d'ouverture de la porte. L'angle mesuré au niveau de l'axe A et formé par la poignée de commande interne 14 dans la première position d'extrémité et la poignée 14 dans sa deuxième position d'extrémité peut être de l'ordre de 120 degrés. Il est à noter que la poignée de commande interne 14, dans sa course d'ouverture entre la première position d'extrémité et la deuxième position d'extrémité et passant par la position intermédiaire, place successivement la porte dans une position fermée / verrouillée, dans une position fermée / déverrouillée puis dans une position ouverte. Plus précisément, dans la position fermée / verrouillée et comme décrit précédemment, les butées de la partie

latérale de la porte sont en appui sur des butées en vis-à-vis liées à la structure d'encadrement. Dans la position fermée / déverrouillée, la structure de la porte a très légèrement reculé vers l'intérieur de l'aéronef et les butées de la porte ne sont plus en contact avec les butées de la structure d'encadrement. La porte est alors en mesure de se déplacer de façon curviligne vers le haut de manière à dégager les butées de la structure de porte des butées de la structure d'encadrement. Enfin, dans sa position ouverte, la porte a achevé son déplacement vers l'extérieur et vers l'avant de l'aéronef. L'issue est alors libre de manière à permettre l'entrée ou la sortie de personnes ou de matériel.

La poignée de commande interne 14 permet d'entraîner en rotation autour de l'axe A un arbre 20. L'arbre 20 porte un pignon 21 qui engrène sur un pignon 23. Ce pignon 23 est porté par un arbre 22 articulé sur un axe B parallèle à l'axe A, et monté sur la structure de la porte. L'axe B est situé sensiblement au même niveau que l'axe A, mais il est décalé vers l'extérieur de l'aéronef par rapport à ce dernier.

Un levier 24 est monté solidaire de l'arbre 22 et est relié en son extrémité opposée à l'arbre 22 à une extrémité d'une bielle de commande 25. L'autre extrémité de la bielle de commande 25 est reliée à un palier 26 fixé au volet 15.

Le volet 15 de mise à l'air libre vient obturer la fenêtre d'ouverture 13. Il peut être monté de manière rotative sur la structure de porte 10 par l'intermédiaire d'une charnière 27 dont l'axe C est

orienté parallèlement aux axes A et B. Le volet 15 est conçu de manière à occuper une position d'obturation de la fenêtre, ou position fermée, et une position ouverte. En position fermée, le volet 15 obture de manière étanche la fenêtre d'ouverture 13 de la structure de porte 10. Pour assurer l'étanchéité de la fermeture de la fenêtre d'ouverture 13, le volet 15 comporte un joint d'étanchéité 28 disposé sur la bordure extérieure 29 du volet 15 de manière à venir au contact de la bordure intérieure 30 de la fenêtre d'ouverture 13. Plus précisément, la partie extérieure 31 du volet 15 comprend en sa périphérie une échancrure 31 comportant le joint d'étanchéité 28. La profondeur de l'échancrure dans le sens de l'épaisseur du volet est définie de sorte que la partie extérieure 31 du volet 15 vient, en position de fermeture du volet 15, dans le prolongement de la bordure extérieure 32 de la fenêtre d'ouverture 13. Cela permet d'assurer une bonne aérodynamique du volet 15 en position fermée. Le volet 15 peut occuper une position ouverte dans laquelle la bordure extérieure 29 du volet 15 n'est plus en contact avec la bordure intérieure 30 de la fenêtre d'ouverture 13. La position ouverte du volet 15 permet le passage d'un flux d'air au travers de la fenêtre d'ouverture 13 de manière à équilibrer les pressions entre l'intérieur et l'extérieur de l'aéronef.

L'actionnement d'ouverture de la poignée de commande interne 14 va maintenant être décrit en référence aux figures 3A à 3C.

Comme le montre la figure 3A, la poignée de commande interne 14, occupant initialement la première

position d'extrémité plaçant la porte dans la position fermée / verrouillée, est disposée sensiblement à proximité de la structure de porte 10, en dessous de l'axe A. Dans cet état, le volet 15 obture la fenêtre d'ouverture 13 lorsqu'il existe une pression résiduelle à l'intérieur de l'aéronef, c'est-à-dire une pression interne à l'aéronef supérieure à la pression externe, le volet 15 subit un effort de pression qui tend à le maintenir fermé et maintient la poignée de commande interne 14 dans la première position d'extrémité. Lorsque la différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur de l'aéronef n'est pas trop élevée, par exemple inférieure à 0,25 psi, l'effort de pression exercé sur le volet 15 n'excède pas une valeur rendant impossible l'actionnement d'ouverture de la poignée 14.

Dans ce cas, lorsqu'un opérateur actionne la poignée de commande interne 14 dans le but d'ouvrir la porte d'aéronef, il exerce un effort sur la poignée 14 de manière à entraîner la poignée 14 en rotation autour de l'axe A dans le sens horaire selon la figure 3A. La poignée 14 quitte la première position d'extrémité dans laquelle la porte est placée dans une position fermée / verrouillée, et tourne autour de l'axe A en direction de la position intermédiaire. Le pignon 21 tourne autour de l'axe A dans le sens horaire selon la figure 3A et entraîne le pignon 23 en rotation autour de l'axe B dans le sens antihoraire. Le pignon 23, par l'intermédiaire du levier 24 exerce une force sur la bielle de commande dirigée vers le haut, qui, par l'intermédiaire du palier 26, tend à entraîner en rotation le volet 15 autour de l'axe C. Dans la course

d'ouverture de la poignée de commande 14 entre la première position d'extrémité et la position intermédiaire, le volet 15 s'ouvre progressivement.

Dans la figure 3B, la poignée de commande interne 14 occupe la position intermédiaire plaçant ainsi la porte dans sa position fermée / déverrouillée. La position intermédiaire peut être située sensiblement à mi-course entre la première position d'extrémité et la seconde position d'extrémité. Le levier 24 est sensiblement orienté vers le haut et vers l'intérieur de l'aéronef, plaçant ainsi le volet 15 en position d'ouverture maximale. Puis, la poignée de commande 14 quitte la position intermédiaire et tourne en direction de la deuxième position d'extrémité. La rotation du pignon 23 transmet un effort de fermeture au volet 15. Le volet se ferme alors progressivement.

Dans la figure 3C, la poignée de commande interne 14 occupe la deuxième position d'extrémité plaçant ainsi la porte dans sa position ouverte. Le volet 15 occupe alors sa position d'obturation de la fenêtre d'ouverture 13. Eventuellement, le volet 15 peut occuper sa position d'obturation avant que la poignée 14 ne soit dans la deuxième position d'extrémité. Ainsi l'effort appliqué à la poignée de commande 14 de manière à placer la poignée 14 dans sa deuxième position d'extrémité est transmis au volet 15 de manière à exercer un effort de fermeture qui vient améliorer l'étanchéité de l'obturation de la fenêtre 13.

A l'inverse, lorsqu'un opérateur actionne la poignée de commande 14 de manière à effectuer la

fermeture de la porte, la poignée de commande 14 quitte la deuxième position d'extrémité pour atteindre la première position d'extrémité en passant par la position intermédiaire. La course de fermeture de la poignée 14 suit alors le mouvement de rotation inverse au mouvement suivi lors de la course d'ouverture. De la même manière, le volet 15 suit un mouvement inverse au mouvement décrit précédemment.

Il est à noter toutefois que le volet 15 n'occupe sa position d'obturation de la fenêtre 13 que lorsque la poignée de commande 14 occupe sa première position d'extrémité plaçant la porte dans sa position fermée / verrouillée. Lorsque la poignée 14 occupe une position située entre sa position intermédiaire et sa première position d'extrémité, la porte étant fermée mais non encore verrouillée, le volet 15 reste au moins partiellement ouvert. Cela permet d'éviter tout risque de mise en pression interne excessive de l'aéronef tant que la fermeture et le verrouillage de la porte ne sont pas assurés.

Dans un mode de réalisation de l'invention, le dimensionnement de la poignée de commande interne 14, du dispositif de commande du volet et du volet 15 est prévu de sorte que le volet 15 est utilisé comme moyen auxiliaire d'augmentation de l'effort de manœuvre de la poignée de commande interne 14 de porte en cas de pressurisation de l'aéronef. Un exemple non limitatif de dimensionnement du dispositif de commande du volet 15 va maintenant être décrit en référence à la figure 2.

On considère le volet 15 en position d'obturation et la poignée de commande interne 14 dans sa première position d'extrémité. La pression P_i à l'intérieur de l'aéronef est supposée supérieure à la pression P_e à l'extérieur. On note r_1 et r_2 les rayons des pignons respectivement 21 et 23. La longueur du bras de levier reliant la poignée de commande interne 14 à l'arbre 20 est notée a . Le levier 24 est de longueur b . On note c la longueur du bras de levier formé par la distance séparant l'axe de la charnière 27 à l'extrémité de la bielle de commande 25 reliée au levier 24.

L'effort de pression exercée sur le volet s'écrit $S.\Delta P$, où S est la surface du volet et $\Delta P = P_i - P_e$ la différence de pression. Cet effort de pression, appliquée à la distance d de l'axe de la charnière 27, crée un moment $S.\Delta P.d$ qui maintient le volet en position d'obturation. L'actionnement de la poignée de commande interne 14 de la première position d'extrémité vers la deuxième position d'extrémité se traduit par un mouvement de rotation du levier 24 dans le sens horaire selon la figure 2 par rapport à l'axe B. La rotation du levier 24 exerce un effort d'ouverture F_b par l'intermédiaire de la bielle de commande 25. Cet effort F_b , avec le bras de levier c , crée un moment d'ouverture de volet $F_b.a$ appliqué au palier 26 par rapport à l'axe de la charnière 27. La condition d'ouverture du volet s'écrit $F_b.c = S.\Delta P.d$. Cet effort F_b crée sur le pignon 23 un moment d'ouverture $M_{e2} = F_b.b$ par l'intermédiaire du levier 24. Le pignon 21 subit un moment $M_{e1} = F_b.b.r_1/r_2$. L'effort d'actionnement ΔL à

exercer à la poignée de commande interne 14 doit être alors de $\Delta L = M e l / a$. Ainsi, l'effort d'actionnement s'écrit :

$$\Delta L = S . \Delta P . d / c . r 1 / r 2 . b / a$$

5 Cet effort d'actionnement d'ouverture ΔL dépend de la différence de pression ΔP . Il s'ajoute à l'effort d'actionnement L correspondant à l'effort nécessaire pour actionner la poignée de commande interne 14 en absence de différence de pression. Cet effort L est
 10 essentiellement dû aux frottements de la porte sur la structure d'encadrement, notamment aux frottements du joint d'étanchéité 28 contre la bordure interne 30 de la fenêtre d'ouverture 13, et des frottements entre les butées de la porte et les butées de la structure
 15 d'encadrement. Il est de l'ordre de 180 N pour $\Delta P \approx 0$. Aussi l'effort total d'actionnement d'ouverture est $T L = L + \Delta L$.

Le dimensionnement du dispositif de commande du volet 15 doit permettre d'une part la rotation alternée
 20 du volet 15 lors de l'actionnement d'ouverture de la poignée de commande interne 14, et d'autre part répondre aux exigences réglementaires concernant l'effort d'actionnement d'ouverture à fournir en présence ou absence de différence de pression.

25 Par exemple, pour les valeurs suivantes :

$$\begin{aligned} S &= 0,05 \text{ m}^2 & c &= 0,02 \text{ m} & r 1 &= 0,06 \text{ m} \\ a &= 0,36 \text{ m} & d &= 0,2 \text{ m} & r 2 &= 0,04 \text{ m} \\ b &= 0,035 \text{ m} \end{aligned}$$

on obtient :

30 $T L \approx 180 + 0,073 \Delta P$

Certaines exigences réglementaires peuvent ainsi être respectées. Il est ainsi demandé qu'en absence de différence de pression, l'effort à fournir pour effectuer l'ouverture de la porte n'excède pas 5 200N. De plus, il doit être possible d'effectuer l'ouverture d'une porte en situation de secours avec un effort maximal de 334 N lorsque l'aéronef est soumis à une différence de pression ΔP de l'ordre de 0,25 psi. Enfin, il est également demandé qu'en absence de moyens 10 dédiés assurant le verrouillage de la porte en vol, il soit impossible d'effectuer l'ouverture de la porte. Pour cela, l'effort d'ouverture doit être de l'ordre de 1360 N pour une différence de pression de 2 psi. Selon l'exemple de dimensionnement de l'invention, l'effort 15 d'actionnement d'ouverture de la poignée de commande 14 du volet 15 est :

TL \approx 180 N pour $\Delta P \approx 0$ psi

TL \approx 306 N pour $\Delta P \approx 0,25$ psi

TL \approx 1200 N pour $\Delta P \approx 2$ psi

20 Ainsi, le dispositif de commande du volet permet d'une part d'assurer une rotation alternée du volet 15 lors de l'actionnement d'ouverture de la poignée de commande interne, et d'autre part de répondre aux exigences réglementaires concernant la 25 valeur de l'effort d'actionnement d'ouverture de la poignée de commande interne de la porte d'aéronef.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention qui vient d'être décrit, le dispositif de 30 commande du volet 15 comprend un engrenage comportant les deux pignons 21 et 23. Cependant, tout autre

dispositif mécanique apte à entraîner, lors de la course d'ouverture de la poignée de commande interne 14, une rotation alternée du volet 15 par rapport à son axe C peut être utilisé sans sortir du cadre de l'invention. Par exemple, un système bielle manivelle associé à un guide permettant de transformer le mouvement rotatif de la manivelle en mouvement alternatif de va et vient en translation peut également être utilisé. Cependant, l'engrenage 21, 23 utilisé dans le mode de réalisation préféré présente une solution de grande fiabilité puisqu'il ne présente pas de risque de blocage en position intermédiaire dû par exemple à un arc-boutement d'une pièce mécanique.

15 Dans un mode de réalisation de l'invention non représenté, une pluralité de fenêtres d'ouverture 13 est prévue et disposée dans la porte parallèlement les unes aux autres. Chaque fenêtre d'ouverture 13 est normalement fermée par un volet 15 et s'ouvrant par rotation autour d'un axe parallèle aux axes A et B. Les volets 15 sont reliés chacun au dispositif de commande, lui-même actionné directement par la poignée de commande interne. Ainsi, chaque volet a un mouvement similaire au volet 15 décrit dans le mode de réalisation préféré de l'invention et représenté notamment dans les figures.

REVENDICATIONS

1. Porte d'aéronef pressurisé comprenant
- 5 au moins un organe de commande (14) d'ouverture et de fermeture de la porte conçu pour placer successivement, durant une course d'ouverture entre une première position d'extrémité et une seconde position d'extrémité opposée à la première, la porte en position
- 10 fermée / verrouillée, en position fermée / déverrouillée, puis en position ouverte,
- au moins une fenêtre d'ouverture (13) normalement fermée par un volet de mise à l'air libre (15),
- 15 l'organe de commande (14) étant relié au volet (15) par un dispositif de commande du volet,
- ledit dispositif de commande du volet étant caractérisé en ce qu'il est commandé par ledit organe de commande (14), et conçu de sorte que le volet (15)
- 20 occupe successivement, durant la course d'ouverture de l'organe de commande (14) :
- une position d'obturation de ladite fenêtre d'ouverture (13) lorsque l'organe de commande (14) occupe sa première position d'extrémité plaçant la

25 porte dans sa position fermée / verrouillée ;

 - une position au moins partiellement ouverte avant que la porte n'occupe sa position fermée / déverrouillée ;
 - puis à nouveau la position d'obturation de

30 ladite fenêtre d'ouverture (13) lorsque l'organe de

commande (14) occupe sa deuxième position d'extrémité plaçant la porte dans sa position ouverte.

5 **2.** Porte d'aéronef pressurisé selon la revendication 1 caractérisée en ce que le volet (15) occupe une position d'ouverture maximale lorsque l'organe de commande (14) occupe une position intermédiaire, ladite position intermédiaire étant
10 située entre la première position d'extrémité et la deuxième position d'extrémité et plaçant la porte dans sa position fermée / déverrouillée.

3. Porte d'aéronef pressurisé selon la revendication 2 caractérisée en ce que le volet (15)
15 s'ouvre progressivement durant la course d'ouverture de l'organe de commande (14) entre la première position d'extrémité et la position intermédiaire.

4. Porte d'aéronef pressurisé selon la revendication 2 ou 3 caractérisée en ce que le volet
20 (15) se ferme progressivement durant la course d'ouverture de l'organe de commande (14) entre la position intermédiaire et la deuxième position d'extrémité.

25

5. Porte d'aéronef pressurisé selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisée en ce que le volet
(15) occupe sa position d'obturation de ladite fenêtre d'ouverture (13) avant que l'organe de commande (14)
30 n'occupe sa deuxième position d'extrémité plaçant la porte dans sa position ouverte.

6. Porte d'aéronef pressurisé selon l'une des revendications 1 à 5 caractérisée en ce que ledit dispositif de commande du volet est conçu de sorte que, l'organe de commande (14) occupant sensiblement sa première position d'extrémité et le volet (15) occupant sensiblement sa position d'obturation, un effort de pression appliqué au volet (15) dans le sens de la fermeture du volet (15) par une pression interne de l'aéronef supérieure à une pression externe crée un moment de fermeture appliqué à l'organe de commande (14) et orienté de manière à forcer l'organe de commande (14) à occuper sa première position d'extrémité.

15

7. Porte d'aéronef pressurisé selon la revendication 6 caractérisée en ce que, le volet (15) présentant un axe de rotation (C) sensiblement disposé en une extrémité du volet (15) et ledit effort de pression appliqué au volet (15) créant un moment de pression par rapport audit axe de rotation (C), ledit moment de fermeture appliqué à l'organe de commande (14) présente une intensité supérieure à celle dudit moment de pression.

20

8. Porte d'aéronef pressurisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 caractérisée en ce que le dispositif de commande comprend un engrenage (21, 23).

25
30

9. Porte d'aéronef pressurisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 caractérisée en ce que le volet (15) contient un hublot d'observation (16).

5

10. Porte d'aéronef pressurisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 caractérisée en ce que la porte comprend une pluralité de fenêtres d'ouverture (13) normalement fermées chacune par un
10 volet de mise à l'air libre (15).

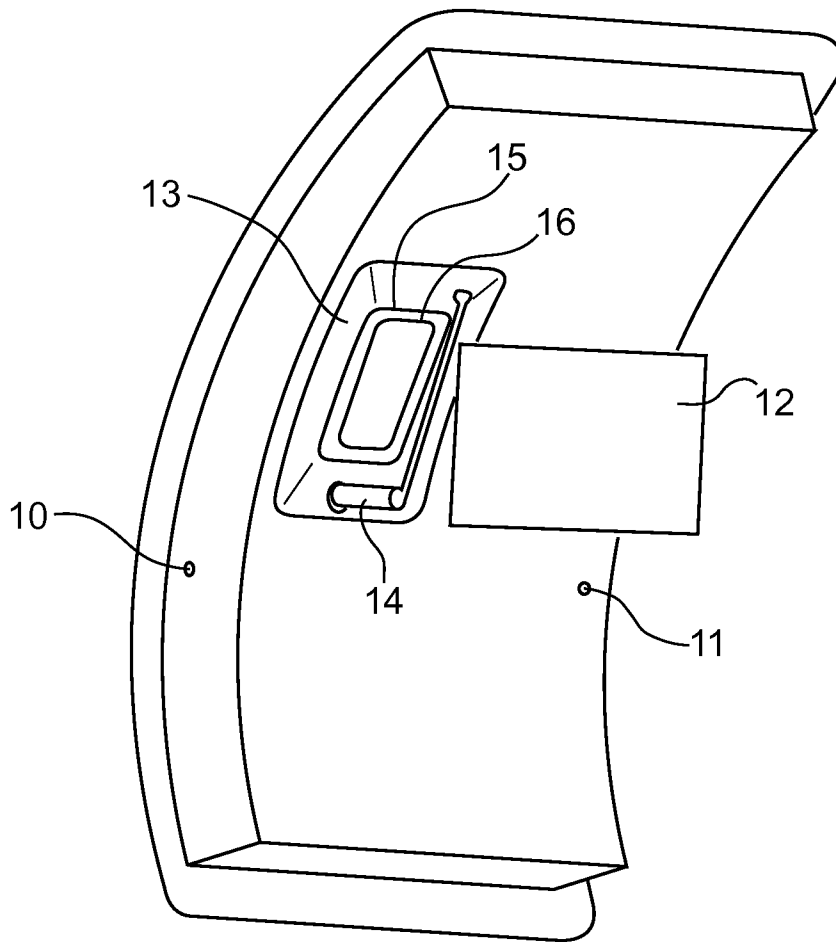


FIG.1

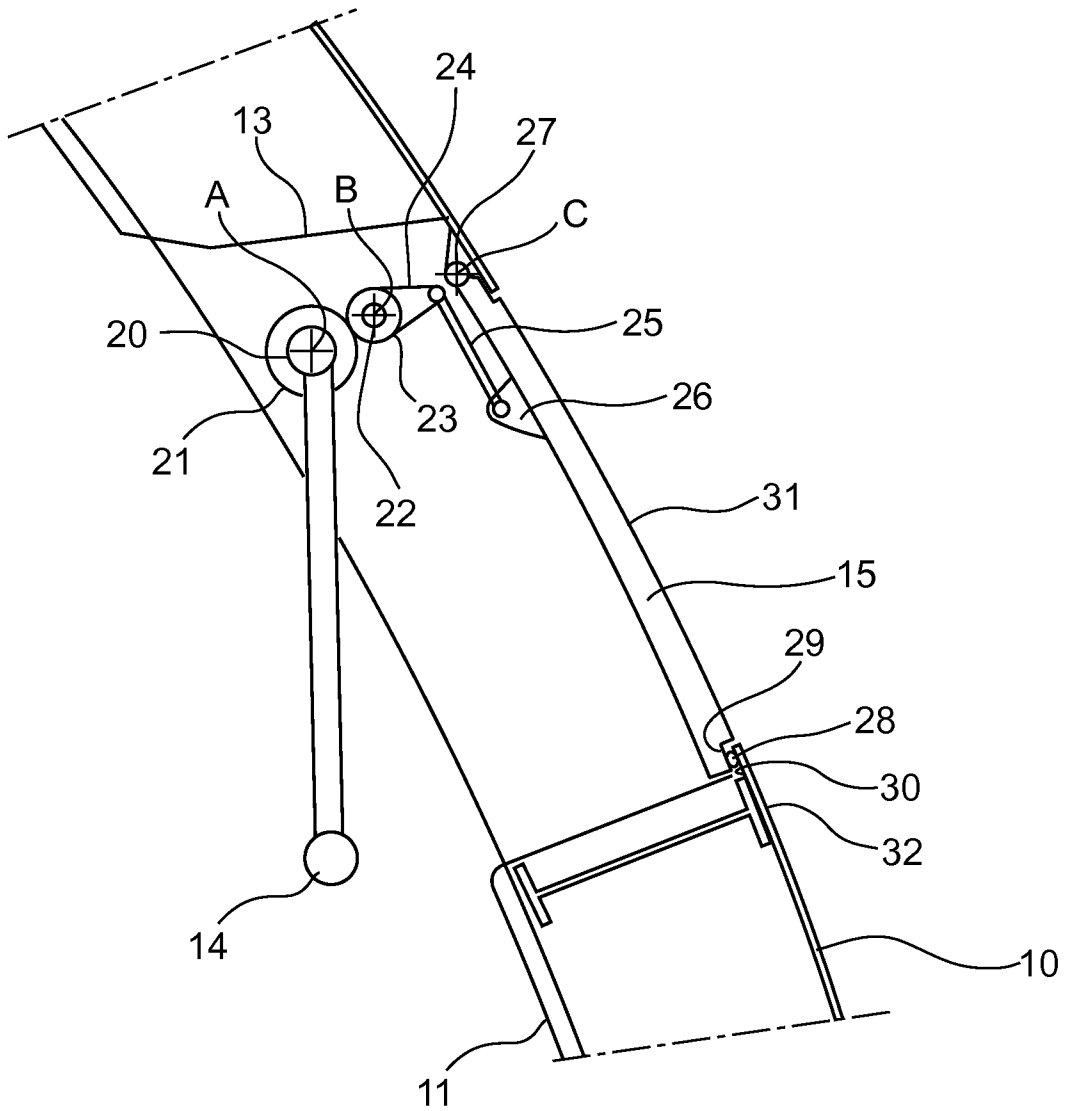


FIG.2

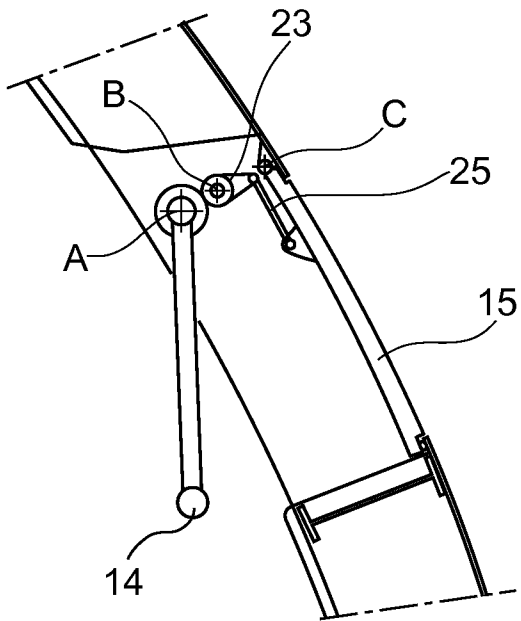


FIG. 3A

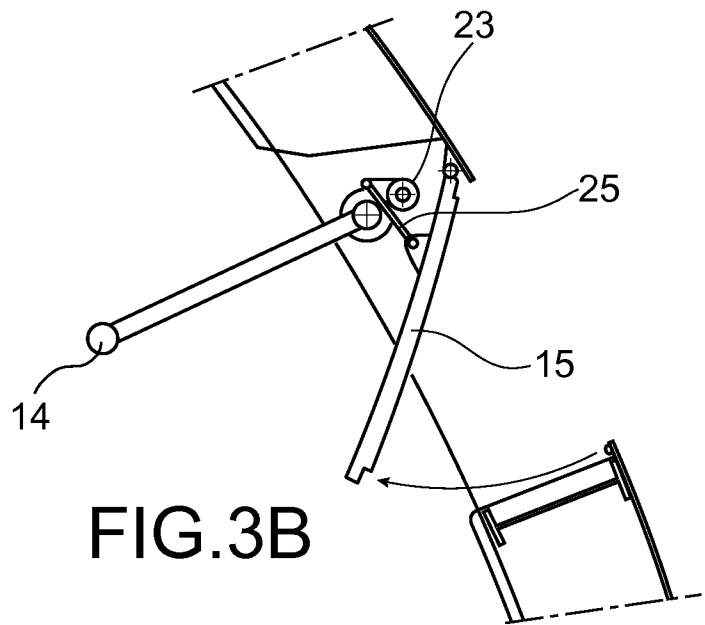


FIG. 3B

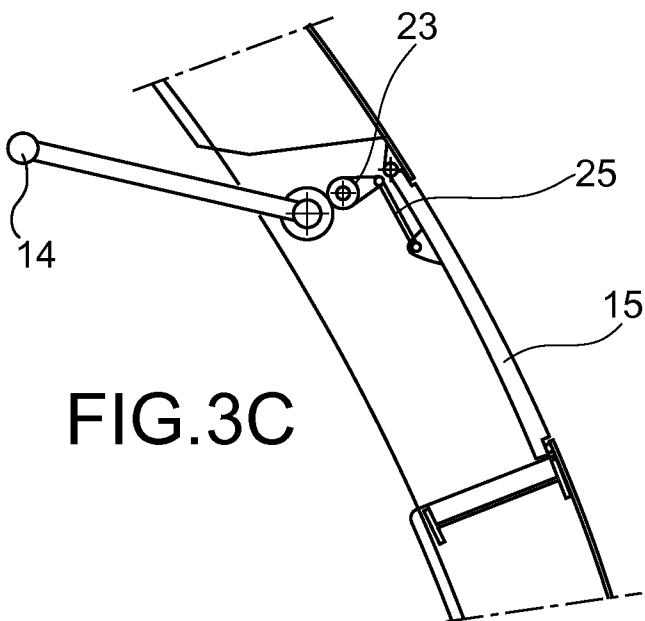


FIG. 3C

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2009/050052

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. B64C1/14

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
B64C

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 5 337 977 A (FLEMING MICHAEL A [US] ET AL) 16 August 1994 (1994-08-16) column 2, lines 10-22,44-56; figures	1
A	FR 2 686 568 A (AEROSPATIALE [FR]) 30 July 1993 (1993-07-30) cited in the application page 15, lines 8-17; figures	1

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- * & * document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

22 juin 2009

Date of mailing of the international search report

29/06/2009

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Salentiny, Gérard

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2009/050052

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 5337977	A	16-08-1994	NONE
FR 2686568	A	30-07-1993	NONE

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050052

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

INV. B64C1/14

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

B64C

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 5 337 977 A (FLEMING MICHAEL A [US] ET AL) 16 août 1994 (1994-08-16) colonne 2, ligne 10-22,44-56; figures	1
A	FR 2 686 568 A (AEROSPATIALE [FR]) 30 juillet 1993 (1993-07-30) cité dans la demande page 15, ligne 8-17; figures	1

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

E document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

L document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

O document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

P document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

T document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

X document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

Y document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

& document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

22 juin 2009

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

29/06/2009

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040,
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Salentiny, Gérard

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2009/050052

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5337977	A	16-08-1994	AUCUN	
FR 2686568	A	30-07-1993	AUCUN	